

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N° 4907

présenté par

M. Cordier, Mme Bonnet, M. Bony, Mme Bonnivard, M. Bazin, M. Brigand, Mme Périgault,  
M. Vatin, Mme Petex, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Minot, Mme Duby-Muller,  
M. Fabrice Brun et M. Bourgeaux

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« élevage »,

insérer les mots :

« la sylviculture, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à rappeler que la sylviculture est une activité agricole importante dans cette proposition de réécriture de l'article 1er.